

Comment faire advenir le Patrimoine Culturel Immatériel ?

Sur les usages de l'immatériel.

Cyril Isnart, Investigador Auxiliar, Universidade de Évora, Centro Interdisciplinar de História, Culturas e Sociedades

L'ethnologue que je suis travaille depuis quelques temps sur **la mise en patrimoine de la musique et des rituels catholiques en Europe du sud**. Dans un village des Alpes méridionales (Tende, Alpes-Martimes), j'ai mené, avec Jean-François Trubert (Université de Nice-Sophia Antipolis, Département des Arts et RITM-EA 3158), des enquêtes sur les pratiques religieuses, la musique polyphonique et la danse. Très rapidement, je me suis retrouvé non pas devant des objets ethnographiques survivants, ni même mourants, ni disparus, mais plus simplement devant **des rituels, des sessions de chant et des manières de danser dont le sens et les enjeux étaient très forts dans la communauté locale**.

Tende se trouve au sud-est de la France, à la frontière avec l'Italie, mais il s'agit d'une frontière mobile, puisque le territoire du village n'a été rattaché à la France qu'en 1947 après avoir été piémontais et italien pendant de longues décennies. Ce rattachement tardif implique une identité floue, à la fois italienne, française et locale dont la musique est un des révélateurs très efficaces.

En effet, ce qui intéresse les gens de Tende, c'est de poursuivre ce qu'il ont connu dans leur jeunesse : des fêtes à composante religieuse, accompagnées de chants et de danses comme elles avaient existé « autrefois », alors que la situation actuelle du village (tourisme et dépopulation) n'est plus du tout celle qu'il regrette aujourd'hui (société agro-astorale et forte mobilité économique des individus).

Les Tendasques inventent donc des mesures de transmission, de sauvegarde, de mise en mémoire de la musique et de la fête qui doivent être comprises comme des pratiques localisées de patrimonialisation.

En utilisant le terme de patrimonialisation, j'insiste sur le fait que les Tendasques expérimentent ce que tous les mouvements de patrimonialisation semblent partager : le sentiment de la rupture entre génération et de la perte d'objets, de pratiques, de savoirs-faire ou de langues que l'on doit absolument sauver de l'oubli et de la disparition. Cette attitude vis-à-vis de la culture du passé, Michel Rautenberg l'a développée et décrite dans son essai *La rupture patrimoniale* (2003), car ce ne sont pas seulement l'Etat ou l'Unesco qui fabriquent du patrimoine en le désignant comme à la fois exemplaire, unique, en péril et représentatif de l'unicité et de la diversité de l'humanité. Mais les acteurs ordinaires du monde social ressentent également, profondément ou confusément, que leur monde a changé et que la mémoire doit survivre. Le paradigme de la perte est aujourd'hui aussi efficace pour le patrimoine architectural ou mobilier - qui se dégrade avec le temps - que pour les champs qu'est censé couvrir le PCI (rituel, musique, spectacle, littérature orale, religion, technologie) qui ne laissent que des traces fragiles après la disparition de ceux qui les portaient. C'est ainsi que se reconnaît plus facilement comme patrimonial ce qui est mourant et appartient au passé, le patrimoine se parant ainsi de tous les atours de la « beauté du mort » (Certeau, Julia et Revel 2008).

Pourtant, cette position présente un tour paradoxal. Car aujourd'hui, le patrimoine reçoit non seulement l'injonction de se transformer en « lieu de mémoire », au sens de P. Nora, en donnant un sens à l'histoire des communautés et en devenant les symboles de l'identité collective, mais le patrimoine est également sommé de participer au développement économique en devenant un objet de consommation touristique presque comme un autre, tout en étant un emblème positif d'appartenance à l'humanité. Ainsi, le patrimoine est caractérisé par le très joli oxymore créé par Gaetano Ciarcia : « la perte durable » (2006), qui veut que l'on fasse d'un objet déchu ou mort, un moteur de développement et d'identité.

Mais alors comment concilier ces injonctions paradoxales de la patrimonialisation : conserver ce qui n'existe plus, faire un symbole identitaire du présent à partir d'une activité économique fondée sur le passé ?

Et la définition du PCI selon l'Unesco ne fait que confirmer ces usages paradoxaux du patrimoine, qui doit être à la fois humaniste, volontariste et utilitariste. Humaniste, car le patrimoine doit être un symbole de l'humanité partagée de tous les hommes et de leur diversité culturelle ; volontariste, car des individus doivent prendre à bras le corps le problème de la sauvegarde et de la transmission rompue ; utilitariste enfin, car le PCI doit aider au développement, notamment en créant une dynamique économique.

La chose étonnante, c'est que dans le monde social et institutionnel, la patrimonialisation n'est pas pensée comme paradoxale. Au contraire, elle est soutenue, développée, encouragée, objet d'investissement financier et de travail collectif. Les acteurs semblent donc faire avec les ambiguïtés de la patrimonialisation, car ils montrent tous, et les exemples n'ont pas manqué dans les rencontres de Givors, une farouche volonté de désigner, quantifier et défendre leur patrimoine immatériel au nom de la diversité culturelle et du développement. Les acteurs répondent d'ailleurs avec beaucoup d'enthousiasme et déploient une formidable intelligence, une formidable inventivité et parfois de bonnes solutions pour répondre à cette sollicitation.

Mais si nombreuses soient les expériences de patrimonialisation aujourd'hui, il n'y a pas encore de repères méthodologiques éprouvés quant à la qualification du PCI. Toutes les institutions travaillent encore à l'élaboration des manières de travailler sur ce patrimoine. Avec l'architecture ou les objets de musée, les spécialistes du patrimoine savent comment faire (Heinich 2009), mais pour des faits tels que la littérature orale, les fêtes populaires ou les savoirs cosmogoniques ? Il existe plusieurs questions qui se posent à la fois aux anthropologues qui travaillent sur les patrimonialisations, mais également à ceux qui sont engagés dans ces processus : comment font les gens aujourd'hui pour faire du patrimoine immatériel, quels outils utilisent-ils pour transformer un objet en patrimoine immatériel, quels sont les critères de choix qui président à la sélection de ces objets, dans quelle généalogie de patrimonialisation les acteurs s'inscrivent-ils pour travailler le PCI, et finalement, qu'est-ce que les acteurs trouvent dans le PCI pour se l'approprier à ce point ?

Car l'arrivée du concept de PCI, et les représentations qui l'accompagnent¹, constituent aujourd'hui un vocabulaire commun à l'ensemble du monde, et l'on peut facilement faire l'inventaire à la Prévert des objets qui voudraient actuellement être qualifiés de PCI par des acteurs institutionnels ou non : les processions pascales de Perpignan,

les carnavaux du Brésil, la coutellerie en acier d'Angleterre, la culture minoritaire d'origine grecque en Italie du sud, les danses régionales de Catalogne, la gastronomie française, la littérature orale vietnamienne, les jeux avec taureaux dans le monde latin, sans compter les techniques de tissage et les spectacles traditionnels que le gouvernement chinois ne cesse de recenser et de présenter au cours de festivals et d'expositions du PCI national.

Ainsi, le problème ne porte pas vraiment sur les objets à patrimonialiser, **mais la question pertinente, et à laquelle ces journées de Givors ont donné plusieurs réponses très différentes, réside dans les façons dont les acteurs s'y prennent pour fabriquer ce patrimoine immatérielⁱⁱ**. Si presque tout peut être du PCI, alors il faut se demander comment faire d'une connaissance technique, d'une légende, d'une recette médicinale, d'un spectacle de marionnettes, d'une version de « Ne pleure pas Jeannette », d'une fête de village, d'une foire agricole, d'un système divinatoire astral, des objets patrimoniaux qui ne le sont évidemment pas par nature. Ce type de questionnement implique au moins une piste de travail qui est d'ailleurs apparue de manière crue durant les échanges des rencontres. Un certain nombre de participants avouaient leur embarras devant la notion de patrimoine immatériel, ne pouvant y rattacher une définition canonique (qu'est-ce que le patrimoine immatériel pour un archéologue, pour un spécialiste des techniques, familiarisés depuis longtemps avec le patrimoine matériel ou pour un documentaliste ?). D'autres n'ont pas même relevé - ou utilisé - le terme et ont laissé fondre le PCI dans l'appellation générale de « patrimoine ».

La voie qui a été généralement suivie a semble-t-il permis de réduire les incertitudes et les interrogations en procédant de la sorte : **le problème avec le patrimoine immatériel (et c'est une banalité rabattue que de le direⁱⁱⁱ) réside dans le fait que l'immatériel n'est pas matériel, et que pour le saisir, il faut le transformer une première fois en une chose ontologiquement appréhendable : un texte, un enregistrement, une photographie, une vidéo**. Et si j'ose une comparaison, le problème de matérialisation de l'immatériel est commun aux conservateurs et aux acteurs du patrimoine comme aux prêtres catholiques lors de la consécration de l'hostie, aux voyants à travers leur système de divination, voire aux hommes politiques. Alors comment faire et quelles sont les solutions qui ont été présentées aux cours de ces journées ?

On peut d'abord analyser les objets pour en extraire la moelle patrimoniale immatérielle, comme le propose Sophie Vuilleumard, afin de rendre accessible ce qu'il y a d'immatériel dans des objets à travers une base de données disponible à la Maison du Fleuve Rhône. Il s'agit d'une vaste entreprise de mise aux normes du PCI d'une base de données bibliographiques existante et qui tente, à sa manière, de faire advenir l'immatériel là où il n'était pas prévu qu'il apparaisse. Ainsi, dès qu'il y a mention d'un trait qui peut être interprété comme du PCI, on en fait mention dans les fiches. Cette posture est un défi pour les documentalistes qui doivent aujourd'hui penser non seulement selon les normes de leur propre métier, mais aussi selon la définition des champs d'application du PCI tels qu'ils sont listés par l'Unesco.

On peut également s'appuyer sur des techniques déjà éprouvées de patrimonialisation, et c'est le modèle de l'inventaire général qui vient à l'esprit, qui s'appliquait auparavant aux objets matériels, mais qui doit aujourd'hui intégrer le PCI. Cette nouvelle fonction de l'inventaire le bouscule un peu, en change les règles qui tentent de

s'appliquer à des objets singuliers. Comme l'a développé Madame Chalabi (Service de l'Inventaire, Région Rhône-Alpes), l'inventaire est l'outil central de patrimonialisation des faits culturels matériels, et il peut revendiquer certaines données relatives au PCI. Les exemples des usages contemporains et historiques du franchissement des ponts montrent bien que n'importe quel patrimoine possède un double versant matériel et immatériel que l'Inventaire français est tout à fait apte à faire surgir.

Au Québec, c'est cette voie qui a été choisie par un laboratoire de l'Université Laval, dirigé par Laurier Turgeon, dans un pays d'ailleurs qui n'a pas ratifié la convention de 2003 : réaliser des entretiens enregistrés sur les récits de lieu, de vie et d'objets, recueillis de la bouche des personnes qui possèdent l'objet ou la connaissance de l'usage de l'objet, et que l'objet soit un parcours de vie, un ustensile de cuisine ou une église. Ils obtiennent un inventaire de personnes, d'objets mobilier ou de lieux documentés par un discours provoqué à cette seule fin. L'expérience française menée par la Mission Ethnologie du Ministère de la Culture débute à peine son travail et les premiers résultats ne devraient pas tarder à paraître^{IV}.

On peut également travailler, comme le fait la maison d'édition de Jean-Claude Bonfanti ou comme l'a réalisé Julien Lagummier (DIREN Rhône-Alpes), sur des archives pour révéler l'histoire d'un lieu ou d'une personne, en réalisant des publications à partir de matériaux d'archives brutes et sans ordre déjà établi par un chercheur ou un écrivain. Ce genre de procédure d'édition reste un travail de lecture, de transcription, de sélection, de mise en contexte et de diffusion auprès du public, que j'ai du mal à ne pas comparer à la procédure muséographique de mise en collection et à celle de la mise en inventaire.

On peut encore prendre le contre pied d'un travail systématique et faire des inventaires de manière différente ou alternative, comme l'a montré le travail de la Conservation départementale du patrimoine de la Drôme. En proposant l'intervention de spécialistes de l'image pour poser leur regard artiste sur les paysages, les objets ou les techniques, le résultat en terme de valeur patrimoniale revient à croiser les perspectives des conservateurs et des acteurs moins impliqués dans l'administration patrimoniale. Nous sommes là devant un cas de figure hybride, entre l'inventaire du Ministère et la mise en perspective des objets patrimoniaux selon des vues dont les critères et les méthodes de descriptions sont très différents. Et après tout, puisque nous sommes tous en train d'expérimenter un rapport à des dimensions de la culture qui ne sont pas que matérielles, l'art peut être, en tant que *cosa mentale*, une bonne manière de pratiquer l'inventaire si il traduit les dimensions immatérielles qu'un inventaire classique peut tout aussi bien mettre en lumière.

En tout cas, ces expériences de mise en patrimoine de l'immatériel nous ont bien montré que le PCI, et surtout si on a du mal à savoir ce que c'est, n'existe pas ! Mais qu'il est toujours en train de se faire de manière plus ou moins expérimentale, et que si l'appétit vient en mangeant, j'ai bien l'impression que le PCI vient en patrimonialisant... Ou pour le dire autrement, comme l'a écrit David C. Harvey en 2001, « *heritage is more a verb than a noun* » (le patrimoine c'est plus un verbe qu'un nom).

Pour autant, la vision qui pourrait se dégager de cette évocation est assez positive et dans une certaine mesure naïve. En examinant quelques unes des propositions des journées de Givors, **une tension apparaît en effet, qui se manifeste par une sorte de hiatus entre les pratiques de patrimonialisation et les attentes de l'Unesco.**

Si la focalisation sur la matérialisation de l'immatériel semble bien correspondre à des pratiques du monde de la conservation et du monde ordinaire, elle ne répond qu'en partie aux exigences et aux critères de la qualification en tant que PCI selon l'Unesco.

Comme l'avait souligné Sylvie Grenet (Mission Ethnologie du Ministère de la culture) lors du débat qui a suivi les interventions, on pourrait croire que ce qui fait l'objet de la patrimonialisation, lorsqu'on passe du matériel à l'immatériel, ce sont seulement les traces que le PCI pourrait laisser (objets, entretiens, photographies, archives). Or, l'enjeu de la convention de l'Unesco ne réside pas tant dans la sauvegarde des traces matérielles du patrimoine immatériel que dans la prise en compte de pratiques, valeurs et savoirs comme patrimoine^v. Or il y a un abîme entre la patrimonialisation d'un entretien sur une technique et la préservation, la transmission et la diffusion de cette pratique.

Si toutes les manières de faire du patrimoine dont nous avons parlé à Givors semblent avoir, du point de vue des acteurs qui sont impliqués dans une démarche de patrimonialisation, leur validité, leurs avantages et leurs inconvénients, presque toutes laissent en suspens **deux questions qui sont intimement liées et qui montrent la distance qu'il existe entre la définition de l'Unesco et ses applications locales : la question des critères de choix des objets patrimonialisés et la question des échelles de la patrimonialisation.**

Selon la convention, les acteurs locaux eux-mêmes (les « communautés » selon la terminologie employée) doivent définir leur patrimoine selon les critères que la convention énumère. Or, les critères de l'Inventaire ou de l'interprétation ordinaire de l'immatérialité ne partagent pas vraiment beaucoup de chose avec l'esprit de la convention. Il ne suffit pas qu'un objet soit immatériel pour en faire du PCI au titre de l'Unesco. De plus, le problème des échelles surgit lorsque s'opposent des critères hiérarchisés de patrimonialisation : si les gens dans le monde social ordinaire peuvent désigner sans problème leur patrimoine immatériel, pour qu'il soit en revanche reconnu comme tel par l'Unesco, il faut que la délégation nationale de l'Ong accepte de soumettre le dossier de candidature à l'Unesco qui décide de l'inscription. Ainsi, il existe un feuilletage d'institutions, de critères et de procédures qui part du niveau local (qui peut lui-même avoir plusieurs échelles : régional, transfrontalier, départemental, intercommunalité, commune ou groupe sociaux) pour passer par le niveau national et atteindre enfin le niveau international. Chacun de ces niveaux est conditionné par les autres et c'est dans les interactions entre les échelles que se construit *in fine* le patrimoine culturel immatériel.

Dans le village où je travaille, à Tende, on peut compter une centaine de personnes qui pratiquent régulièrement leur musique et leur danse et qui montrent un réel souci du patrimoine. Ils déclarent facilement que leurs pratiques festives et musicales, au-delà de leur fonction festive, sont des actes de mise en mémoire de l'expérience des anciennes générations et pour les générations futures, et qu'il est nécessaire de les patrimonialiser, du moins de tenter des actions de relance, de sauvegarde et de transmission^{vi}. Mais est-ce pour autant du PCI ? La question

reste entière tant que les habitants ne rédigeront pas leur inventaire et ne le soumettront pas à la commission française de l'Unesco.

Finalement, il me semble que devant l'indécision, le flou et l'arbitraire que le monde social - et parfois celui des spécialistes de la conservation - manifeste à propos du concept de PCI, il est nécessaire de tirer parti des formes localisées que le PCI et sa patrimonialisation revêtent ici et là. **Autrement dit, retournons le problème et lisons derrière ces multiples tentatives non pas tant le hasard et la dispersion que l'expression d'une inventivité et d'une liberté que le concept de PCI offre aux hommes d'aujourd'hui.**

Pour cela, il serait de bonne méthode de suivre un enseignement de l'historien Jean-Claude Schmitt (1981) - dont on trouve un avatar bien plus formalisé dans la sociologie pragmatique actuelle appliquée au patrimoine (Tornatore 2004, 2007, Heinich 2009) - qui disait à peu près ceci à propos de la religion populaire au Moyen Age. Chaque historien a sa propre définition de la religion populaire (celle du peuple, celle des survivances païennes, celle des pauvres, celle des femmes, celles des crédules et des imbéciles) et l'on ne sait jamais de quoi et de qui l'on parle quand on parle de religion populaire. Le mieux serait de laisser les médiévaux nous dire ce que c'est pour eux la religion populaire, sans y inclure de préjugés, et chercher les documents dans lesquels les médiévaux stigmatisent, citent et nomment une religion qui n'est pas celle des clercs. Puisque l'Unesco offre une telle liberté aux acteurs dans le choix des objets à patrimonialiser et dans l'invention des nouveaux processus de patrimonialisation, ce sont les acteurs du patrimoine, de l'individu à l'institution, dont nous devons suivre les actions de qualification pour tenter d'analyser comment ils inventent leur PCI.

En conclusion, ces nouvelles expériences de patrimonialisation me fascinent pour deux raisons. **D'une part, le PCI a été fabriqué par l'Unesco pour donner le change aux pays sans patrimoine matériel.** Certes les pays destinataires s'en sont saisis, mais la France ou l'Italie également, qui ont déjà un patrimoine matériel important et patrimonialisé et que le patrimoine ethnologique est déjà, en France ou en Italie, une réalité administrative et culturelle ; **d'autre part**, la seconde raison, qui me tient le plus à cœur sans doute, réside dans le fait que **la liberté qui se manifeste dans les usages du PCI exige des hommes, comme l'exercice de la liberté en démocratie, bien plus d'efforts, d'imagination, de collaboration, en bref, d'humanité, que la servilité aux modèles et aux normes conventionnelles.**

Références

- Bortolotto C. (dir.) 2008, *Il patrimonio immateriale secondo l'Unesco : analisi e prospettive*, Istituto Poligrafico e Zecca dello Stato, Roma.
- Certeau M. de avec Julia D. et Revel J.-F. 2008, « La beauté du mort », in Certeau M. de, *La culture au pluriel*, Paris, Seuil, coll. Point.
- Ciarca G. 2006, *La perte durable. Étude sur la notion de patrimoine immatériel*, Paris, Lahic-Mission à l'Ethnologie, coll. Les carnets du Lahic, 1, en ligne, http://www.lahic.cnrs.fr/IMG/pdf/Ciarca_perte_durable.pdf. Consulté le 20 janvier 2008.
- Harvey D. C. 2001, « Heritage Pasts and Heritage Presents: temporality, meaning and the scope of heritage studies » in *International Journal of Heritage Studies*, 7/4, pp. 319-338.
- Heinich N. 2007, « Synthèse et débats : Un inventaire pour l'Europe ? » in *Actes de la journée d'étude Le patrimoine culturel immatériel de l'Europe. Inventer son inventaire*, Institut National du Patrimoine, Mission Ethnologie, Ministère de la culture, [En ligne : http://www.inp.fr/index.php/fr/mediatheque_numerique/les_publications_electroniques/actes_de_colloque/le_patrimoine_culturel_immateriel_de_l_europe_inventer_son_inventaire, consulté le 12 juillet 2008].
- Heinich N. 2009, *La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, coll. Ethnologie de la France.
- Isnart C. 2009a, « Les patrimonialisations 'sauvages'. Nostalgie structurelle, perte durable et fabrications ordinaires du patrimoine », *Actes de la journée d'étude du CIRIEF, Le patrimoine culturel immatériel musical en France. Regards croisés sur une notion problématique*, MuCEM, Paris, 6 juin 2009. [En ligne, <http://www.cirief.com>, prochainement].
- Isnart C. 2009b, « Le chant des origines. Musique et frontière dans les Alpes », *Ethnologie française*, 3, pp. 483-493.
- Rautenberg M. 2003, *La rupture patrimoniale*, Bernin, A la croisée.
- Schmitt J.-C. 1981, « Les traditions folkloriques dans la culture médiévale » in *Archives des sciences sociales des religions*, 52/1, 5-20.
- Smith L 2006, *Uses of heritage*, London, Routledge.
- Tornatore J.-L. 2004, « Beau comme un haut fourneau. Sur le traitement en monument des restes industriel », *L'Homme*, 170 : 79-116. [Résumé : <http://lhomme.revues.org/document266.htmlhttp://www.lahic.cnrs.fr/spip.php?article96>]
- Tornatore J.-L. 2007, « Les formes d'engagement dans l'activité patrimoniale. De quelques manières de s'accommoder au passé », in Vincent Meyer et Jacques Walter (dir.), *Formes de l'engagement et espace public*, Nancy, PUN. Disponible sur <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00122998>.

ⁱ Sur les enjeux ordinaires du patrimoine, et notamment en terme de performance et d'émotion, voir notamment Smith 2006.

ⁱⁱ Ces pratiques dessinent un ensemble que j'ai proposé de nommer les patrimonialisations sauvages, cf. Isnart 2009a.

ⁱⁱⁱ La première rencontre sur les inventaires du PCI organisée en France avait déjà posé le problème et Nathalie Heinich en a proposé une synthèse très éclairante (Heinich 2007).

^{iv} Citons également le wiki écossais sur le PCI. Documenté, nourri et archivé par n'importe qui et pas seulement des conservateurs, il a pour finalité de mettre en mémoire les activités culturelles qui méritent d'être patrimonialisées pour et par les acteurs eux-mêmes (<http://www.ichscotlandwiki.org>, accès le 20 juin 2009).

^v Cf. Bortolotto 2008 pour une analyse de la notion de PCI telle qu'elle a été pensée et formalisée par l'ONG.

^{vi} Cf. Isnart 2009b.